

Florian TANCHOUX Chargé de mission 06 02 11 42 92 secretariat@cd45tt.fr Président :
Fabrice CHANTRIAUX
06 70 77 28 52
fabrice.chantriaux@orange.fr

Commission CNV : Ludovic CANTIN 06 76 33 85 46 ludoviccantin@yahoo.fr

## REGLEMENT DEPARTEMENTAL DE LA COUPE NATIONALE VETERANS

Saison 2024-2025

La compétition comporte 3 tableaux :

<u>Tableau A</u>: joueurs V40 & V45
<u>Tableau B</u>: joueurs V50 & V55
<u>Tableau C</u>: joueurs V60 et +

La finale départementale de la Coupe Nationale Vétérans se déroulera le :

La date, le lieu ainsi que les horaires seront fixés en fonction du nombre d'équipes engagées dans chaque tableau

Cette finale départementale sera organisée dans le tableau où un minimum de 8 équipes seront inscrites. A défaut les équipes seront directement qualifiées pour l'échelon régional.

## Déroulement des rencontres

Les rencontres ont lieu en cinq parties selon la formule de la coupe suivante : quatre simples et un double. Les parties se disputent au meilleur des cinq manches (trois manches gagnées) dans l'ordre suivant : AX - BY - double - AY - BX. Le résultat de la rencontre sera comptabilisé au score acquis mais liberté est donnée aux joueurs de jouer toutes les parties.

## Composition des équipes

L'association désigne pour chaque équipe engagée deux joueurs au minimum et quatre joueurs au maximum. Un joueur ne peut figurer que dans une équipe. Chaque équipe ne peut comporter qu'un seul étranger. Chacun des quatre joueurs peut être incorporé pour le double même s'il ne participe pas aux simples. Une équipe peut être composée de messieurs, de dames ou être mixte.

<u>RAPPEL</u>: Il est possible à deux associations d'un même département de constituer une équipe à la condition que chacune de ces associations n'engage pas une autre équipe dans la même catégorie. Lorsque deux associations constituent une équipe, celle-ci prend le nom des deux clubs et ne peut être composée que de deux joueurs.

La date limite des engagements sur le site du Comité (www.cd45tt.fr) est à faire pour le 14 février 2024 dernier délai.

« Pour information, le montant de l'engagement pour une équipe est de 10,00 euros » NE PAS JOINDRE LE REGLEMENT, il sera imputé sur le compte du club.

Le tirage au sort « dirigé » des rencontres se fera en fonction des classements des 2 joueurs les mieux classés aux points inscrits dans l'équipe.

En cas de poule unique deux équipes d'un même club devront se rencontrer au premier tour. La rencontre ne pourra se jouer qu'avec les joueurs inscrits sur la feuille d'engagement.